

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 17 MARS 2021 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2020, pour le budget principal.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2020 du budget principal qui s'établit comme suit (M. le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	334 708.87 €
Opérations de l'exercice	7 750 814.42 €	8 730 253.90 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>7 750 814.42 €</b>	<b>9 064 962.77 €</b>
Résultats de clôture	/	1 314 148.35 €
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	7 750 814.42 €	9 064 962.77 €
Résultats définitifs	/	<b>1 314 148.35 €</b>

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	945 486.67 €	/
Opérations de l'exercice	1 823 146.69 €	2 391 302.32 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2 768 633.36 €</b>	<b>2 391 302.32 €</b>
Résultats de clôture	377 331.04 €	/
Restes à réaliser	616 703.51 €	923 081.25 €
Totaux cumulés	3 385 336.87 €	3 314 383.57 €
Résultats définitifs	<b>70 953.30 €</b>	/

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	610 777.80 €	
Opérations de l'exercice	9 573 961.11 €	11 121 556.22 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>10 184 738.91 €</b>	<b>11 121 556.22 €</b>
Résultats de clôture	/	936 817.31 €
Restes à réaliser	616 703.51 €	923 081.25 €
Totaux cumulés	10 801 442.42 €	12 044 637.47 €
Résultats définitifs	/	<b>1 243 195.05 €</b>

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2019 du budget principal, comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :  
Excédent : 334 708.87 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :  
Excédent : 979 439.48 €

Soit un résultat à affecter : **1 314 148.35 €**

\* Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2021) hors restes à réaliser : **377 331.04 €**

\* Solde des restes à réaliser en investissement : + 306 377.74 €

\* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2021) : **70 953.30 €**

Et de décider, d'affecter une somme de **1 243 195.05 €** à la ligne 002 du BP 2021.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : (part communale + part départementale) : **62.26%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.09 %**

-Le Conseil, à l'unanimité approuve le principe du recours aux votes des AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement) à compter du budget 2021. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

-Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à la mise en place d'une autorisation de programme et crédits de paiement 2021 pour l'opération de rénovation énergétique de l'école Marcel Pagnol.

- Le Conseil, avec 26 voix pour et 3 abstentions. (M. BRILLOT, Mme VADOT, M. JOUANNEAU), a approuvé le budget primitif de l'année 2021 qui s'équilibre comme suit, pour le budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 702 328,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 4 751 515,55 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2020, pour le budget annexe lotissement rue Paul Héroult.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement rue Paul Héroult qui s'établit comme suit (M. le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	13 738.00 €
Opérations de l'exercice	2 750.00 €	42 233.33 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2 750.00 €</b>	<b>55 971.33€</b>
Résultats de clôture	/	53 221.33€
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	2 750.00 €	55 971.33 €
Résultats définitifs	/	<b>53 221.33 €</b>

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	2 750.00 €	/
Opérations de l'exercice	/	2 750.00 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>2 750.00 €</b>	<b>2 750.00 €</b>
Résultats de clôture	/	/
Restes à réaliser	/	/
Totaux cumulés	2 750.00 €	2 750.00 €
Résultats définitifs	/	/

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution des subventions aux associations et au C.C.A.S (montant alloué au CCAS : 275 000 €). M. Yvonnick TERRIEN ne prend pas part au débat et au vote en raison de sa fonction de président de l'O.M.S.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative à l'avenant N° 3 au contrat de délégation de service public du crématorium.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé que M. Pierre-Samuel ABLAIN, 1er Adjoint au Maire, assure la présidence de la CCID tout au long du mandat municipal.
- Le Conseil, prend acte de la présentation du rapport 2019/2020 Développement Durable de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole.
- Le Conseil, prend acte de la présentation du rapport 2019 de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole en ce qui concerne le prix et la qualité des services eau potable et assainissement des eaux usées.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative à l'acquisition de parcelles rue Victor Hugo auprès de l'entreprise Constellium.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative à l'achat d'une parcelle située rue Victor Hugo à Madame Madeleine Porcher.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative à la rétrocession par Alter Cité à la commune des voies et emprises publiques du Hameau de l'Espérance.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative à la suppression de la zone d'aménagement concerté de la Mastelle.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative au déclassement du domaine public de la parcelle rue Christophe Colomb n°AX 196.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative au déclassement du domaine public de la parcelle n°AX 115, Chemin des Poiriers, pour l'aménagement d'un funérarium.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération concernant la création de majoration relative aux non-réservations pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative à la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet pour effectuer une mission dans le cadre du RGPD et donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel à compter du 1er avril 2021, pour une durée de 1 mois.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la délibération relative à la mise à disposition d'un agent « Adjoint Technique » de la commune de Montreuil-Juigné à compter du 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022 sur la base de 15h45mn hebdomadaires, auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Montreuil-Juigné.

**Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ le 24 mars 2021.**

**Le Maire,**

**Benoît COCHET**

